



Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du jeudi 4 juillet 2019

Monsieur le directeur académique, Mesdames et Messieurs,

Avant d'entrer dans l'ordre du jour de cette CAPD, nous voulons attirer l'attention de cette CAPD sur 3 sujets qui se sont invités dans l'actualité : la chaleur dans les écoles du Gard, les frais de déplacement et la phase finale du mouvement.

Sur le 1^{er} point, **l'épisode caniculaire** a mis en évidence que de nombreuses écoles du Gard ne sont pas adaptées aux chaleurs de juin. Voici par exemple les conditions dans lesquelles on a accueilli des enfants de 3 à 6 ans à l'école maternelle de Boisset et Gaujac qui n'est pas forcément la plus mal lotie du département. C'est un exemple parmi 'probablement' tant d'autres. L'après-midi, la température dépasse les 30°C dans toutes les salles de classe, le dortoir et la salle de jeu. Pour être précis, il a fait jusqu'à 37°C dans l'école. Pourtant, les enseignants prennent la précaution de garder toutes les fenêtres fermées dès le matin. Les bâtiments datent du début des années 1980 et les fenêtres ne sont pas toutes équipées de rideaux ou de volets. Quand il y a des volets, ils sont métalliques tout comme les toitures. Dans ces conditions, vous vous doutez bien que les quelques ventilateurs mis à disposition par la mairie ne font pas baisser la température. Ils ne font que déplacer l'air pour tenter de rendre l'ambiance plus supportable.

Malgré les demandes renouvelées de l'équipe à la mairie par écrit et en conseil d'école pour installer des rideaux aux fenêtres de toutes les classes et de rectifier ceux de la salle de jeu qui ne ferment pas complètement, rien n'a été entrepris. Vendredi 28 juin l'école maternelle a été fermée et un accueil a été mis en place par la municipalité au centre de loisirs qui lui, est climatisé, mais la décision n'a été prise que jeudi en fin de journée alors que les températures extrêmes étaient annoncées dès le début de la semaine... Comment ne pas avoir anticipé cette situation ?

Ces conditions sont amenées à se reproduire voire à s'amplifier dans les années futures. Aussi, nous vous demandons de saisir le préfet afin qu'il réunisse les acteurs du département pour qu'un bilan soit établi et que des consignes et des moyens soient donnés aux mairies pour adapter les locaux de nos écoles.

De la même manière, des consignes globales et anticipées doivent être données aux maires. Les équipes ne comprennent pas pourquoi, on a fermé l'école à Boisset et Gaujac alors qu'avec 37° également, un village voisin a refusé de fermer (Saint-Christol-les-Alès).

Autre point d'interrogation : « Pourquoi l'alerte rouge inondations implique la fermeture des écoles et pas lorsqu'il s'agit d'une alerte rouge canicule ? ».

Notre 2^{ème} point concerne **les personnels à qui la DSDEN demande de se déplacer** dans les écoles du Gard pour mener à bien leur mission. Elles et ils acceptent d'utiliser leur véhicule personnel et d'engager des frais pour qu'ils soient opérationnels et sécurisés. Ils font l'avance des frais de carburant dont chacun sait ici que les prix au litre sont prohibitifs à fortiori avec un salaire d'enseignant. Nous le disons avec raison mais nous le disons avec force : il est insupportable que les enveloppes soient plafonnées, laissant entendre qu'au-delà d'un certain nombre de kilomètres parcourus, les personnels paieront de leur poche. De surcroît, les plafonds sont connus à une date avancée et il arrive fréquemment que les frais aient déjà été engagés par les personnels. Enfin, comment expliquer que les budgets censés couvrir les frais de déplacements des CPC, des PsyEN et des ERUNS, soient à la baisse alors que le nombre de personnels des circonscriptions a augmenté ? Comment se fait-il que pour une même distance parcourue, une PsyEN perçoive 50€ alors qu'une autre PsyEN de cette même circonscription perçoit 260€ ? Nous vous demandons monsieur le directeur académique d'engager une réflexion sur cette problématique.

Pour finir et ce sera notre 3^{ème} point, nous voudrions **revenir sur le mouvement** et en particulier le travail d'affectation des TD et de composition des couplages.

Nous savons bien qu'à travers votre refus de réunir un groupe de travail pour préférer une réunion de présentation des affectations, ce ne sont là que les prémices de la loi de transformation de la fonction publique qui voudrait retirer aux CAPD les compétences de contrôle des opérations de

mouvement inter et intra, avancement d'échelon, promotion à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, départs en formation, etc.

C'est à croire que consigne a été donnée par le ministre à tous les étages de notre administration : « On ne s'encombre plus des organisations syndicales qui pourraient tirer vers le haut les attentes des personnels pour améliorer leurs conditions de travail. Alors on met tout ce petit monde dans un même sac et hop ! Au container, le dialogue social ! »

Croyez-vous que les syndicats soient les grands perdants de cette situation ? Si ce n'était pas si grave, on pourrait se dire : « Après tout, nous voilà soulagés d'un gros travail extrêmement compliqué qui consiste à mettre en équation les compléments de temps partiel (ou de décharge) et le service des personnels TD ».

Opération que nous menions conjointement avec vos services, à une bonne dizaine de personnes, pendant plusieurs semaines.

Dans le même temps, plus d'amphigarnison pour affecter les personnels sans-postes sur les postes restés vacants après le mouvement alors que cette réunion d'affectation de personnels dans l'ordre de leur barème présentait tous les gages de transparence et une économie de temps pour vos services. Ce sont les services désormais qui font ce travail seuls et en quelques jours !

Et nous y voyons une nouvelle fois la manifestation de ce que les médias nomment le « Mépris des corps intermédiaires ». Derrière cette formule, se cache une réalité qui pénalise les personnels d'éducation quotidiennement. Et pas seulement ceux qui oeuvrent devant les élèves ! Derrière les bureaux de la DSDEN et des circonscriptions aussi, on ne ménage pas son temps ni les heures supplémentaires pour mettre en mouvement les réformes que le ministre a décidé d'imposer au pas de charge.

La fin de l'année scolaire est là et la pause estivale, bien légitime, tellement méritée. Quoique semblent en penser nos hautes sphères qui semblent avoir décidé d'imposer aux enseignants de se former sur leurs congés. Des vacances probablement jugées superflues.

Nos cadres font visiblement cette erreur fondamentale qu'une heure de travail dans un bureau du ministère EGALE une heure de travail face à une classe de 28 élèves.

Voilà ce qui arrive quand ceux qui décident perdent de vue la réalité du métier d'enseignant.

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.